



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 juin 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 juin 2005

**PÔLE SPORTS - Approbation et mise à enquête publique du  
dossier d'enquête préalable de DUP avec mise en compatibilité du  
POS**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

***Adjoint :***

Mlle Fabienne RAVENEAU

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU

**PÔLE SPORTS - Approbation et mise à enquête publique du dossier d'enquête préalable de DUP avec mise en compatibilité du POS**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après la phase de concertation préalable menée dans le cadre de la création de la ZAC, le Conseil Municipal est invité maintenant à délibérer sur l'approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération d'aménagement et de mise en compatibilité du POS conformément à l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme, en vue de réaliser le Pôle Sports.

Le dossier comprend conformément à l'article R.11-3-I du Code de l'expropriation les pièces suivantes :

- Pièce 1 : Plans de situation
- Pièce 2 : Notice composée des éléments suivants :
  - notice explicative
  - caractéristiques principales de l'aménagement
  - appréciation sommaire des dépenses
- Pièce 3 : Plan général des travaux :
- Pièce 4 : Etude d'impact composée des éléments suivants :
  - résumé non technique destiné à un lectorat de non spécialisés
  - analyse de l'état initial du site et son environnement
  - raisons pour lesquelles le site du projet a été retenu parmi les sites envisagés
  - analyse des effets du projet sur l'environnement
  - mesures envisagées pour réduire, supprimer ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement
  - effets du projet sur la santé
  - descriptif des méthodes utilisées pour évaluer les impacts du projet sur l'environnement et difficultés rencontrées
- Pièce 5 : Informations juridiques et administratives
- Pièce 6 : Dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols composé des éléments suivants :
  - rapport de présentation
  - situation actuelle du POS (règlement + zonage)
  - situation future du POS (règlement + zonage)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête préalable à la DUP avec mise en compatibilité du POS de la Commune de Niort en vue de réaliser le Pôle Sports,
- solliciter Monsieur le Préfet pour la mise à enquête publique du présent dossier en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions foncières selon l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme,

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
 L'Adjoint au Maire

